

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR11.18PR  
concernant**

**une demande de crédit d'investissement de Fr. 2'750'000.--  
pour financer le programme d'amélioration et de remplacement  
des installations de la station d'épuration des eaux usées (STEP)**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 25 juillet 2011 à la STEP, avenue des Sports. Elle était composée de Mmes, MM. Elisabeth Farias, Aline Gygax, Pierrette Roulet-Grin (désignée comme premier membre-rapporteur), Pierre Dessemontet, Didier Forestier, Thomas Jenni, Jérôme Wulliamoz et Yves Richard, suppléant à l'absence excusée de Mme Anilda Dewarrat.

La délégation municipale était composée de M. Marc-André Burkhard, municipal, accompagné de MM. Sandro Rosselet, dir. STE et Marcel Pürro, resp. de la STEP. La Commission les remercie pour l'intéressante visite des installations de la station d'épuration, pour les documents explicatifs remis, comme pour les réponses aux nombreuses questions posées lors de l'étude du préavis.

Au cours de la séance du 25 juillet dernier, les commissaires ont pu se convaincre du bien-fondé de la demande d'investissement proposée au Conseil communal. Tenant compte de l'expérience accumulée au cours des dernières décennies, prenant en compte les projections locales, régionales et cantonales en matière d'élargissement du volume d'assainissement des eaux à charge de la STEP yverdonnoise, la proposition municipale tente à la fois de répondre aux enjeux techniques, écologiques et financiers qui y sont attachés.

L'obligation de continuer à maintenir en fonction l'installation durant l'ensemble de travaux prévus sur plusieurs années - avec remplacement, extension et amélioration des lignes de traitement - a été soigneusement prise en compte. La Commission a également pris note avec satisfaction de la volonté concrète

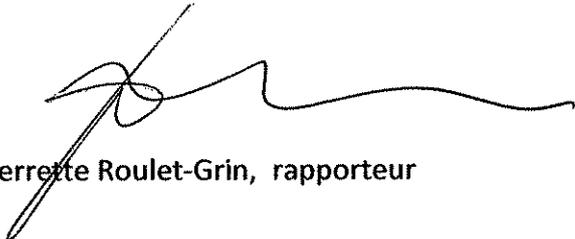
- de diminuer les coûts d'élimination des boues d'épuration par amélioration de leur traitement par désintégration maximale, ceci aboutissant à un moindre tonnage à transporter/éliminer dans des centres spécialisés
- d'augmenter la production interne d'énergie thermique et électrique par une méthanisation plus conséquente des graisses,
- de façon générale - d'adapter aux volumes futurs d'eaux traitées les installations techniques de couplage chaleur-force et de les utiliser au maximum sur place, notamment avec une boucle pour chauffer les serres des jardins de la Ville.

La question d'améliorer et de consolider une STEP dans un secteur urbanisé où la présence humaine - plus que l'activité industrielle - va s'accroître, a logiquement été posée. Constatant que l'actuel réseau d'épuration - construit et continuellement agrandi depuis plus de soixante ans - dirige les eaux usées vers leur destination finale - le lac - en passant par les installations d'assainissement de l'actuelle STEP, la Commission a estimé qu'il serait aujourd'hui irrationnel de déplacer/reconstruire la STEP sur un autre site, les coûts qui s'ensuivraient étant hors de propos.

Le financement des diverses étapes de travaux à réaliser et le maintien du Fonds d'épuration à un niveau suffisant demandent l'augmentation de la taxe d'épuration. Lors du préavis sur le crédit d'étude, la Municipalité a déjà annoncé que celle-ci passerait de 1,50 fr à 1,80 fr. A noter que toutes les communes desservies par la STEP supporteront une part proportionnelle des investissements et des coûts d'exploitation.

**Conclusions** : *considérant que l'investissement prévu est opportun et proportionné face à l'évolution des besoins, la Commission - à l'unanimité de ses membres - vous propose d'adopter les articles 1, 2 et 3 tels que rédigés par la Municipalité dans son préavis du 30 juin 2011.*

Yverdon, le 8 août 2011

  
Pierrette Roulet-Grin, rapporteur